

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte scolaire Bellefeuille Inc		Date d'inspection Le 24 avril 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille		Numéro de permis 2024062	
Adresse 906 rue Louis G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant le parc de jeux extérieur. Celle-ci a été avisée que lorsque le parc n'est pas sécuritaire ou ne respecte pas les normes, la halte est tenue d'aviser l'école ou d'interdire l'accès aux modules de jeux aux enfants.

Observations :
Jeux extérieurs
Jeux libres

La halte est conforme à la Loi et aux normes sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 avril 2026

Date

original signé par
Chantal Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"